



Proc7s verbal de r2ception de travaux

Par **YANNICK**, le **07/04/2012** à **03:57**

Bonjour,rnSUITRE a DES TRAVAUX DE MA9ONNERIE , sur le procès verbal j'ai mis des réserves sur plusieurs malfaçon rn1 travail mal fait sur la création des deux fenêtres à l'extérieur donc je redemande de remaconné les pierres plus droite et refaire les bas de fenêtre. ainsi de refaire les ambrasure des fenêtres sur un coté surtout que sur un coté ,il fait bien pour mettre isolation et l'autre coté non seul 4 cm aulieu de 100 cm ainsi la baie qui fait sa façons sans respecter le devis ,il devait faire des ambrasure pour encastrer la baie ,il me la met par intérior sans mon accord et j'ai mentionné pour la dille qu'il à fait doute sur épaisseur 8 cmm aulieu de 100 cm de plus il me laisse le déchet de ciment sur place .rn suite de tout ces relever j'ai mentionner sur le procès une retenu de la somme de 1100 euros ,que je ne refuse pas de régler après les relevés des réserves.rnsuite de tout cela je contact mon service juridique ,il me dit de tout ce que j'ai mentioner sur le procès verbal n'a pas de valeur juridique ?rnque dois je faire ?rnmerci d'avance pour votre aidernyann

Par **pat76**, le **07/04/2012** à **15:26**

BonjourrrnVous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de mettre les travaux en conformité avec ce qui avait été prévu au devis et de corriger les malfaçons et cela dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous précisez que vous d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que vous demanderez des dommages et intérêts pour le préjudice subi.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.